



Janvier - Février 2021

N° 4

Fontenailles



L'édito

Chères Fontenailloises, chers Fontenaillois,

2020 s'est achevée. Cette année restera marquée par une crise sanitaire inédite qui a engendré des mesures exceptionnelles.

Notre vie quotidienne a subi des bouleversements importants, impactant chacun d'entre nous d'une manière ou d'une autre. L'illusion d'un monde stable et sécurisé s'est effondrée entraînant avec elle bon nombre de nos repères.

Dans ce contexte de confinement éprouvant et bien morose, élus et bénévoles ont voulu égayer notre village. Certes, moins de décorations ont été installées dans les rues. Comme tous les ans, l'école a été décorée. Cette année, la mairie et la place de l'église ont été mises en valeur. Ces décorations lumineuses nous rappellent que les fêtes sont des traditions, mais aussi un remède à la morosité. Si actuellement nous devons envisager les fêtes différemment, en petit comité et en respectant des distances, il reste important de préserver ces moments.

A l'aube de cette nouvelle année, **un éventail de "possibles" se présente à nous. Allons-nous vers la fin des restrictions et des désastres économiques ? Pourrons-nous à nouveau serrer dans nos bras les personnes fragilisées sans crainte de les contaminer ? Ou bien allons-nous vers une troisième vague ? Quoi qu'il arrive nous devons réagir et adapter nos comportements.**

De toute évidence, la situation économique, sanitaire et sociale reste inquiétante. Cependant, il nous faut désormais regarder l'avenir et réagir contre la morosité ambiante, il nous faut chercher activement le positif, ne serait-ce que par de toutes petites choses. L'effet cumulatif de ces petites choses est important et constructif. Comme un affront à l'adversité, restons optimistes.

Le premier magazine de l'année a pour tradition de faire un bilan de celle écoulée, année du renouvellement de vos élus municipaux. Malgré cette échéance électorale, aucune trêve n'a été observée.

- Les travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques, électriques et d'éclairage public ont été effectués rue de la Place Chaude. Un point incendie a également été créé.
- Sur le plan de la sécurité, un réverbère a été installé au passage-piétons entre les deux arrêts de cars sur la RD 408 et un second au Jarrier.
- Au niveau du patrimoine, le parc de la mairie est en cours de nettoyage, le bureau de la secrétaire et l'espace accueil du public ont été rénovés.

Dans les locaux du centre social de Nangis Lude, le mur des sanitaires extérieurs du bâtiment a été démonté. De nouvelles fondations ont été réalisées avant de remonter le mur. L'ensemble des éclairages des bâtiments a également été changé.

En raison du confinement et des contraintes imposées aux entreprises, la troisième et dernière phase des travaux de la toiture de l'église ont été reportées. Elles commencent en ce début d'année.

2021, est pour notre commune une année durant laquelle peu de travaux sont programmés. En effet, l'emprunt de 357 000€ concernant les travaux de voiries effectués en 2018 doit être remboursé. De plus, la commune ne pourra pas déposer un nouveau dossier de demande de subventions au titre d'un contrat rural (pour obtenir des subventions du département et de la région) avant juin pour réaliser des travaux sur les routes. Ainsi, durant les douze mois à venir, un bureau d'études accompagnera les élus dans l'élaboration du projet de voirie. Les études topographiques seront réalisées. Le temps que le Département et la Région examinent notre dossier, les travaux ne pourront pas commencer avant 2022.

- Cependant, il est urgent de préserver les voies formant un " Y " au niveau du cimetière. En effet, ces routes sont des axes importants pour les habitants des hameaux du Bezard et du Plessier ainsi que pour les administrés de la rue de Commandant du Chesnot.

- Un point lumineux sera créé rue du Bezard au niveau des dernières habitations.

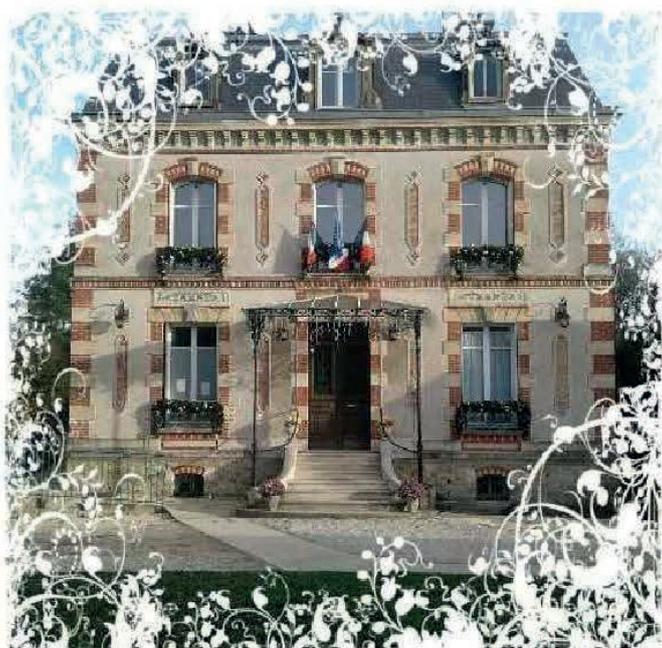
Mes vœux pour 2021 sont simples : je vous souhaite une année à la hauteur de vos espérances et surtout une bonne santé pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Et comme disait si bien Friedrich Nietzsche :

« Puisse chacun avoir la chance de trouver justement la conception de la vie qui lui permet de réaliser son maximum de bonheur ».

Votre Maire

Ghislaine HARSCOËT



Ghislaine HARSCOËT, Maire de Fontenailles,
les membres du conseil municipal
et le personnel communal
vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année

2021

Ils vous souhaitent
amour et sourires,
rêves et surprises,
joies et réussites
et avant tout, une bonne santé.

Sécheresse / Fissures sur votre maison

Si vous constatez des dégradations de différentes sortes, des fissures, des affaissements liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols, vous devez vous manifester auprès de la mairie en adressant un courrier. **NOUS VOUS DEMANDONS DE CONSTITUER UN DOSSIER COMPRENANT DES PHOTOS.**

La commune fera une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en mars 2021. Il faudra mentionner les périodes à laquelle sont survenues les dégradations.



Déploiement de la fibre optique

L'armoire de rue a été installée route de Grandpuits.

Le déploiement des câbles optiques est ou sera réalisé en priorité sur les infrastructures téléphoniques ou électriques existantes (en aérien, en souterrain) par la création d'infrastructure aérienne ou par la création d'infrastructure souterraine.

Ces travaux ont débuté le 15 novembre et devraient se terminer au 28 février 2021.

La commercialisation du réseau devrait être possible courant du deuxième semestre 2021.



Renouvellement de la couche de roulement



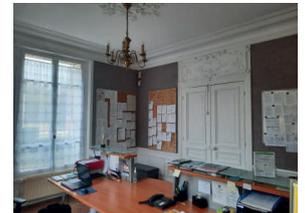
Les travaux réalisés sur le RD408 consistaient à renouveler la couche de roulement en ajoutant un nouvel enrobé.

L'ancien est resté en place afin de ne pas déstructurer la chaussée. Ainsi la solidité de la voie est conservée.

Accueil mairie

Les travaux se poursuivent à la mairie. Après le bureau de la secrétaire, Mme Muriel Ysembert, c'est l'accueil de la mairie qui a été rénové.

Merci à Catherine Calonec, Philippe Calonec et Didier Picodot pour ce beau travail.



Coupe de bois effectuée sur les parcelles à l'entrée de Fontenailles

La forêt de Bois Boudran, située sur la commune de Fontenailles et Saint Ouen en Brie a été acquise par un Groupement forestier familial en 2017.

Suite à cette acquisition, un état des lieux de la forêt a été réalisé afin d'observer les essences, les dépérissements et autres enjeux de cette dernière pour les années à venir.

A la suite de ce travail un document de gestion appelé Plan simple de gestion a été rédigé pour les 15 prochaines années, retraçant toutes les activités et interventions sur la forêt (coupes, plantation, travaux...).

Ce document a été soumis pour validation aux services forestiers de l'Etat (CRPF et DDT) et a ainsi été agréé.

La volonté du Groupement Forestier est avant tout de remettre en production la forêt de Boudran qui a été malmenée avec la tempête de 1999. A la suite de cette dernière, aucun travaux de plantation ou d'enrichissement n'a été effectué.

Au cours de ce Plan Simple de Gestion, un certain nombre de plantations sera réalisé par secteur dans la forêt, en coupant des zones pauvres souvent de taillis et en reconstituant essentiellement en chêne.

Aucune coupe rase ne sera laissée à l'abandon et vierge.

C'est pourquoi, une des premières actions a été de réaliser une coupe dans une des parcelles pauvres située en bordure de la RD408. Cette parcelle d'une surface de 16 ha sera replantée en chêne au printemps 2021.



La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est un impôt local, perçu par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que vous pouvez faire sur votre terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable).

Cette taxe est due pour toutes les surfaces de plancher des constructions closes et couvertes dont la superficie est supérieure à **5 m²** et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à **1,80 mètre**, y compris les combles et les caves.

Les abris de jardin (même démontables) ou tout autre annexe que vous seriez susceptible de construire à l'extérieur de votre maison entrent aussi dans le champ de la taxe d'aménagement.

Les bâtiments non couverts tels les terrasses ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas sont exclus de la surface taxable. Pour calculer le montant de la taxe d'aménagement, il faut multiplier la surface taxable par la valeur déterminée par m² de surface (860€ pour l'île de France en 2020), puis multiplier ce résultat par le taux voté par la collectivité territoriale (5% pour Fontenailles).

Les 100 premiers m² de la résidence principale ouvrent droit à un abattement de **50 %**.

Exemple pour une maison de 150 m² :

$$100 \times 860 \times 5\% : 2 = 2150\text{€ pour les premiers } 100 \text{ m}^2$$

$$100 \times 860 \times 5\% = 2150\text{€ pour les } 50 \text{ m}^2$$

Soit un total de 4300€



Règlements et civisme

Les riverains de la voie publique devront participer **au déneigement et balayer ou faire balayer la neige**, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

La neige devra être mis en tas qui seront enlevés par les services de la commune lors du déneigement des voies communales.

Les riverains de la voie publique devront participer à la lutte contre le verglas, en salant, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.



Fontenailles commémore l'armistice de 1918

En raison du confinement, Mme Harscoët, maire, a commémoré le 102^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 en présence de quatre élus municipaux seulement.

Le moment chargé en émotions a permis de rendre hommage aux soldats tombés pour la France en 2020.



Les Concerts de Poche



Le 3 novembre, la communauté de communes en partenariat avec l'association « Les Concerts de Poche », ont proposé le premier concert en numérique en direct sur Youtube.

Les artistes Romain Leleu et l'impressionnant compositeur, improvisateur, organiste et pianiste qu'est Thierry Escaich, ont enchanté la soirée.

En effet, la crise sanitaire prive les artistes et les spectateurs de concerts.

Cette diffusion en direct sur Youtube a réuni divers publics : ont été enregistrées 535 vues en simultanées, 1088 connections et 2 266 vues.

Le centre de loisirs

Durant ces vacances de Noël, le centre de loisirs de Fontenailles, dont la compétence relève de la communauté de communes, ouvre ses portes aux enfants du territoire.

Dix-sept enfants âgés de moins de 7 ans, vingt-huit de 7 ans et plus, y sont inscrits. Le projet des petits est construit à partir des « 5 légendes » et pour les plus grands autour des différentes façons de fêter Noël. Après différentes études, l'objectif est d'inventer une rencontre avec des extraterrestres.

C'est avec beaucoup de plaisir que les participants ont réalisé des objets de décoration.



Décorations de Noël

En raison du confinement, les décorations de Noël confectionnées par Mesdames Jacqueline Acker Muller, Hélène Cuff, Josiane Dederen, Sylvaine Descoutures, Edith Lorendeau, Yolande Metge, Aurélia Peeters, Lydie Picodot, Elga Pielandt et Catherine Stenvot ont été installées dans les rues par mesdames et messieurs Moret, Lanoë, Picodot et Ramet. Afin de compléter la commune a fait appel à l'entreprise Design Aglaé.

Celle-ci a choisi d'embellir la façade de l'église Saint Fiacre et des jardinières composées de roses de Noël, de fougères, et de tillandsias lumineuses.

Les décorations de la mairie ont été prêtées et installées par Monsieur Cédric Daquay.



LA CAPSULE SANTÉ DU DÉPARTEMENT

CAPSULESANTÉ77

**VOUS N'AVEZ PAS
DE MÉDECIN
TRAITANT ?
DÉLAIS TROP LONGS
POUR OBTENIR
UN RENDEZ-VOUS
MÉDICAL ?**

La cabine de télé-médecine est un dispositif médical agréé qui vous permet de consulter à distance et à tout moment un médecin généraliste. Un nouveau service déployé par le Département de Seine-et-Marne en lien avec les collectivités locales pour lutter contre les déserts médicaux.

- Prise en charge rapide et professionnelle
- Confidentialité garantie

VOTRE CABINE À NANGIS

TÉLÉCONSULTATION SUR RENDEZ-VOUS

Lundi, jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
mercredi de 9 h à 12 h

Maison départementale des solidarités de Nangis
13, boulevard Voltaire à Nangis

www.seine-et-marne.fr

Prise de rendez-vous : imédians.fr (avec le code NAN 231)

Compte rendu des conseils municipaux

Les comptes rendus des conseils municipaux sont affichés en mairie et disponibles sur le site internet de la commune. mairiefontenailles.fr

Campagne de dératisation—Mardi 19 janvier

Merci de vous signaler en mairie si vous souhaitez que les services de dératisation interviennent dans votre propriété.



La boîte à livres est désormais installée dans la cour de Nangis Lude, à côté du défibrillateur.



La ligne du téléphone d'astreinte sera fermée. Il faudra désormais composer le numéro de la mairie :

01 64 08 40 17

La ligne sera automatiquement transférée.

Nangis Lude

Lahcen Madouani, directeur de Nangis Lude est remplacé par Jérôme Mogenier.

Dissolution du CCAS

Le mercredi 16 décembre, le CCAS a été dissous.

L'obligation de dématérialiser l'envoi des délibérations à la préfecture et son coût excessif (1 400 euros) ont entraîné la décision de dissoudre le CCAS. Toutes les compétences sont reprises par la communes.

Une commission d'aide sociale est créée.

Etat civil

Naissance : Maëlys Zerdoun est née le 27 novembre.

En 2020, la commune a recensé 10 naissances, 3 mariages et 9 décès



À PARTIR DU LUNDI 4 JANVIER 2021 NOUVEAUX HORAIRES DES DÉCHETTERIES

BETON - BAZOCHES, BRAY SUR SEINE, DONNEMARIE - DONTILLY, GOUAIX, JOUY LE CHÂTEL, MORMANT, NANGIS, PROVINS, VERNEUIL L' ÉTANG, VILLIERS SAINT GEORGES et VULAINES LES PROVINS.

LUNDI	FERMÉ	14 H 00 - 17 H 00
MARDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
MERCREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
SAMEDI	8 H 30 - 17 H 20	
DIMANCHE	FERMÉ	

ATTENTION :

Fermeture hivernale de **VULAINES LES PROVINS** du 1^{er} décembre au 28 février.

ACCÈS INTERDIT EN DÉCHETTERIES :

Aux grands utilitaires et grandes remorques «2 essieux» uniquement chargés de déchets verts, du 1^{er} mars au 30 novembre.

OBLIGATION de se rendre à **VULAINES LES PROVINS**

Fermeture de la déchetterie de **PROVINS** pour travaux .

Le chantier doit durer du 14 septembre 2020 au début septembre 2021

Pour le renouvellement des cartes, rendez-vous en déchetterie ou au siège du SMETOM-GEEODE avec votre ancienne carte.

Pour toute inscription (déménagement, perte de la carte), munissez-vous de votre justificatif de domicile et de votre pièce d'identité.

Horaires d'ouverture du siège du SMETOM-GEEODE du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, 13h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Fermé les samedis des mois de Juillet et Août

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés, les Dimanches et Lundis de Pâques et Pentecôte compris.

WWW.SMETOM-GEEODE.FR
01 64 00 26 45

RD 619 77370 NANGIS



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne s'équipe de **PanneauPocket**



Pompiers : 18 Samu : 15 Police : 17 Numéro d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114
Numéro d'appel d'urgence : 112 Centre anti-poison : 01 40 05 48 48 Infos coronavirus : 0 800 130 000
Médecins d'urgence : 0 825 747 499 Gaz sécurité et dépannage : 0 810 433 077 Enedis dépannage : 09 72 67 50 77
Brie Nangissienne : 01 64 01 13 82

Mairie de Fontenailles

63 rue Maurice Wanlin

01 64 08 40 17

mail : mairie.fontenailles.fr

Site : mairiefontenailles.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi et vendredi : 15h30-17h30

Mardi, jeudi : 9h00-11h00

Permanence des élus : le samedi de 9h00 à 11h00

Agence postale

01 60 52 66 35

Ouverte aux horaires d'ouverture de la mairie.



Mairie Fontenailles



Communiqué de presse relatif au transfert des activités de la trésorerie de Nangis au 31 décembre 2020

Les activités de la trésorerie de Nangis sont transférées au Service de Gestion Comptable de Provins à compter du 1er janvier 2021.

Les activités assurées par la trésorerie seront organisées comme suit :

Pour toute question relative à l'impôt, les contribuables s'adresseront à leur interlocuteur unique du Service des Impôts des Particuliers de Provins :

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PROVINS

8, avenue André Malraux - BP 210

77487 PROVINS CEDEX

01 64 60 54 00

Accueil du public : du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00

Courriel : rubrique "contact" sur le site impots.gouv.fr

Pour toutes les démarches concernant le secteur public local (paiement de la cantine scolaire, de la crèche...), les usagers sont invités à se diriger vers le Service Comptable :

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PROVINS DE PROVINS

8, avenue André Malraux - BP 210

77487 PROVINS CEDEX

01 64 60 54 27

Accueil du public : du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00

Courriel : sgc.provins@dgfip.finances.gouv.fr

La cérémonie des vœux est annulée cette année en raison de la situation sanitaire.